



Les études classiques au Québec 1760-1840

Claude Galarneau

Number 56, 2002

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1008090ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1008090ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Galarneau, C. (2002). Les études classiques au Québec 1760-1840. *Les Cahiers des dix*, (56), 19–49. <https://doi.org/10.7202/1008090ar>

Article abstract

In 1763, with the Jesuit fathers back in France and the Collège de Québec closed, there is no longer any classical teaching in Québec. A way had to be found to keep it alive. The few remaining priests in Québec and Montréal set to work. Parish priests open schools in their presbyteries to prepare the students and ten of these schools will become colleges between 1765 and 1840. The professors were at first former students from Québec and Montréal barely ordained who taught while pursuing their theological studies in addition to a few French priests. The principals and professors retained the same programme of study that the Jesuits had established. Rhetoric will be examined as an example of one of the subjects taught. Finally, the fate of some former students of the period, both priests and laymen, will be recalled. In 1840, classical studies were solidly organised along a model which lived on right up to 1960.

Les études classiques au Québec 1760-1840

Par Claude Galarneau

Il y aura bientôt un demi-siècle que les études classiques et les collèges qui en assumaient la responsabilité suivant le modèle traditionnel ont disparu. On en parle de temps à autre, ici ou là, avec un souvenir nostalgique ou le regard critique de quelques autres qui en ont suivi le parcours. Quant aux générations arrivées à l'école après 1960, elles n'en peuvent rien savoir. Cette constatation souvent remarquée m'a incité à tenter de faire mieux comprendre ce cours à l'honnête homme du XXI^e siècle, sinon de le rappeler à ceux qui l'ont vécu. Il ne s'agira pas d'en raconter une histoire en résumé non plus que d'en rester à l'anecdote. Je m'en tiendrai plutôt à situer les origines de l'institution depuis l'Antiquité grecque jusqu'à son arrivée en Nouvelle-France et son établissement pendant les années 1760-1840.

L'Antiquité

Les études classiques sont apparues dans la Grèce antique et vraiment mises en forme à l'époque hellénistique. Rome ira prendre ses professeurs à Athènes pour éduquer ses jeunes hommes et le christianisme acceptera le même enseignement¹. Les grandes invasions du V^e siècle les feront disparaître et le Moyen Âge européen n'en gardera que quelques éléments. Les écoles monacales, épiscopales et presbytérales se succéderont avant que Charlemagne inaugure ce qu'on a pu appeler la culture grammaticale². Viendra ensuite la période de la culture philosophique des XII^e et XIII^e siècles et la création des universités. Signalons également la naissance des collèges, qui seront d'abord des pensionnats, où l'on regroupe les étudiants pour les soustraire à la vie agitée des rues des villes, où les professeurs donnaient leurs cours sur la place publique.

La Renaissance

L'invention de l'imprimerie au milieu du XV^e siècle va permettre de publier en grand nombre les textes de l'Antiquité grecque et romaine et de les mettre à la portée des professeurs et des élèves des collèges, où l'enseignement avait enfin attiré les professeurs, qui trouvaient là un lieu et des élèves. Après les cultures grammaticale et philosophique, la culture littéraire pouvait naître.

Les initiateurs sont les Frères de la Vie commune qui, fondés aux Pays-Bas par le clerc Gard Groote dès le XIV^e siècle, se consacrent tôt à l'éducation de la jeunesse. À la fin du siècle suivant, Érasme est leur élève. Ces Frères ont créé l'enseignement par classe, qui en comprenait huit appelées de la Huitième à la Première, avec du latin et de la grammaire. Leur pédagogie est suivie au début du XVI^e siècle dans les collèges parisiens. Les jésuites qui n'avaient pas eu l'éducation comme objectif à leur fondation, ne sont pas lents à vouloir répondre aux besoins et à la demande des municipalités et des populations. En 1556, ils ouvrent un premier collège à Billom en Auvergne et ils ont accepté d'en diriger 93 en 1640, en France seulement³. La Renaissance littéraire et l'invention de l'imprimerie expliquent en partie cet énorme développement, alors que la séparation de l'Église chrétienne entre catholiques et protestants fournit une poussée extraor-

-
1. Pour en savoir davantage, on pourra consulter l'ouvrage de HENRI-IRÉNÉE MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, t. I, *Le monde grec*, t. 2, *Le monde romain*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1981, 437 et 241 p.
 2. Voir *Histoire générale de l'éducation en France*, publiée sous la direction de L.-H. PARIAS, t. I, *Des origines à la Renaissance*, par MICHEL ROUGE, Paris, Nouvelle Librairie de France, G.-V. Labat, Éditeur, 1981, 677 p.
 3. *Ibid.*, p. 342-350.

dinaire, étant entendu que les uns et les autres veulent instruire leurs fidèles désormais en concurrence. Phénomène qui se produit en même temps en Italie, en Espagne, au Portugal et en Allemagne.

Le programme des études

Le programme des études est le même chez les uns et les autres. Le cours demeure de huit années, de la Huitième à la Rhétorique et à la Philosophie. La réussite scolaire est assurée aux fils les plus fortunés, quoique ceux des milieux moins favorisés sont les bons élèves, qui redoublent moins les petites classes et qui obtiennent les prix et accessits⁴.

Une fois les balises chronologiques de l'éducation classique posées, il faut revenir à son contenu chez les Grecs de l'époque hellénistique. L'enfant entre au second degré quand il sait lire et écrire et va chez le grammairien dont l'enseignement porte sur l'étude approfondie des poètes et des autres écrivains classiques, tels que Homère, Hésiode, Eschyle et Sophocle d'une part et Hérodote, Xénophon et Thucydide d'autre part, sans oublier Démosthène et Isocrate, les grands orateurs. On entre dans l'étude des auteurs par étapes successives : lecture et récitation, explication de textes par le vocabulaire et la morphologie pour la forme, suivies ensuite des commentaires sur « ce que raconte le poète, les personnes, les lieux, les temps et les événements ». Le tout se termine par des « travaux pratiques, des exercices élémentaires de compositions littéraires, à peu près l'équivalent de ce que l'on fait aujourd'hui au primaire »⁵. L'étude de la rhétorique n'arrive que dans l'enseignement supérieur dont on parlera pour le XVI^e siècle.

Comme on l'a vu, la grande nouveauté des études apportées par les Frères de la Vie commune, qui vient de l'afflux des élèves, c'est la répartition de l'école en huit classes distinctes, avec un programme, un maître et un local. Les 8^e, 7^e et 6^e sont les classes de Grammaire ; la 5^e comprend grammaire et logique ; les 4^e et 3^e, logique et rhétorique, les 2^e et 1^{ère}, éthique et philosophie. Les deux dernières classes abordent des matières jusque-là réservées à l'université. Signalons encore que les élèves de ces classes aident les professeurs des six premières années, tout en suivant leurs cours. Les anciens élèves de ces collèges, les intellectuels du XVI^e siècle, ont développé dans ces lieux le goût de la culture universelle et un grand souci pédagogique⁶.

4. R. CHARTIER, M.-M. COMPÈRE et D. JULIA, *L'Éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Sedes et C.D.U. réunis, 1976, p. 187-196.

5. H.-I. MARROU, *op. cit.*, t. I, chap. VII.

6. R. CHARTIER *et al.*, *op. cit.*, p. 148-159.

Les Jésuites

Ces études que Érasme et Montaigne ont critiquées à cause de leur érudition et de leur confusion, études faites pour des savants plus que pour des jeunes, exigent un sérieux besoin de mise en forme. C'est ce que les Pères jésuites vont entreprendre. Ignace de Loyola demande aux supérieurs de collège de son Ordre de suivre la « manière de Paris », déjà mieux adaptée aux jeunes élèves, mode plus actif, plus propre à préparer de bons latinistes, avec des méthodes assurées par des maîtres qui développeront des « règles sobres, simples et larges », laissant à chaque professeur le soin de « rechercher les modalités d'exécution qui en réalisent le mieux l'esprit ».

Toutes ces expériences sont pendant 40 ans menées désormais au Collège romain et les résultats transmis aux collèges des jésuites de France, qui font rapport à Rome. Si bien que paraît en 1599 le célèbre *Ratio Studiorum*, le code d'éducation des collèges pour assurer la formation des jeunes par un jésuite professeur, régent, guide et entraîneur⁷.

Le programme des études est fondé sur un enseignement gradué : cinq classes d'études littéraires dont trois de Grammaire, une d'Humanités, qui préparent à l'entrée en Rhétorique, où les élèves pourront se hisser à la perfection de l'éloquence latine, c'est-à-dire à la perfection écrite et parlée de la langue latine, avec un corpus de connaissances d'ordre littéraire, historique, géographique et des idées morales générales. Après viennent trois classes de philosophie-sciences qui, dès le XVII^e siècle, ne seront plus que deux : la première pour la philosophie (logique, métaphysique et morale), la seconde pour la physique et les mathématiques. Le *Ratio* devient également le code des autres communautés enseignantes, surtout des Oratoriens et des Bernardins, dès leur fondation au début du XVII^e siècle⁸.

Le Collège de Québec

Au moment où les jésuites abordent en Nouvelle-France, ils possèdent 444 collèges en Europe et en Amérique, dont 83 en France⁹. Les pères sont à Québec en 1625 et ouvrent un collège dix ans après. La population ne compte que 500

7. FRANÇOIS DE DAINVILLE, *La naissance de l'humanisme moderne*, Genève, Slatkine Reprints, 1969, p. 74-80.

8. *Ibid.*, p. 80-87.

9. LOUIS-PHILIPPE AUDET, « Programme et professeurs du Collège de Québec (1635-1763) », *Cahiers des Dix*, n° 34 (1969), p. 24.

habitants, mais une fondation du marquis de Gamaches, de 48 000 livres tournois, accordées aux jésuites les obligeait à ouvrir un collège en Nouvelle-France. Ce que font les pères¹⁰. Ce fut l'origine du *Collegium quebecense* ou Collège de Québec. Le cours n'est complet qu'en 1659, comprenant les cinq classes d'ordre littéraire et les deux classes de philosophie-sciences, comme en métropole.

Le Collège de Québec est la seule institution d'éducation classique et forme ainsi les jeunes garçons de la Nouvelle-France. Le Séminaire de Québec envoie ses élèves y suivre les cours au nombre de près de mille de 1668 à 1760. Les Archives du Collège des Jésuites ayant presque disparu, on ne sait que fort peu de choses sur l'histoire de son enseignement. Louis-Philippe Audet a pu reconstituer aux Archives des Jésuites de Chantilly, la liste des professeurs. Et les rares témoignages des XVII^e-XVIII^e siècles affirment que le collège donne un enseignement de qualité semblable aux collèges de France.

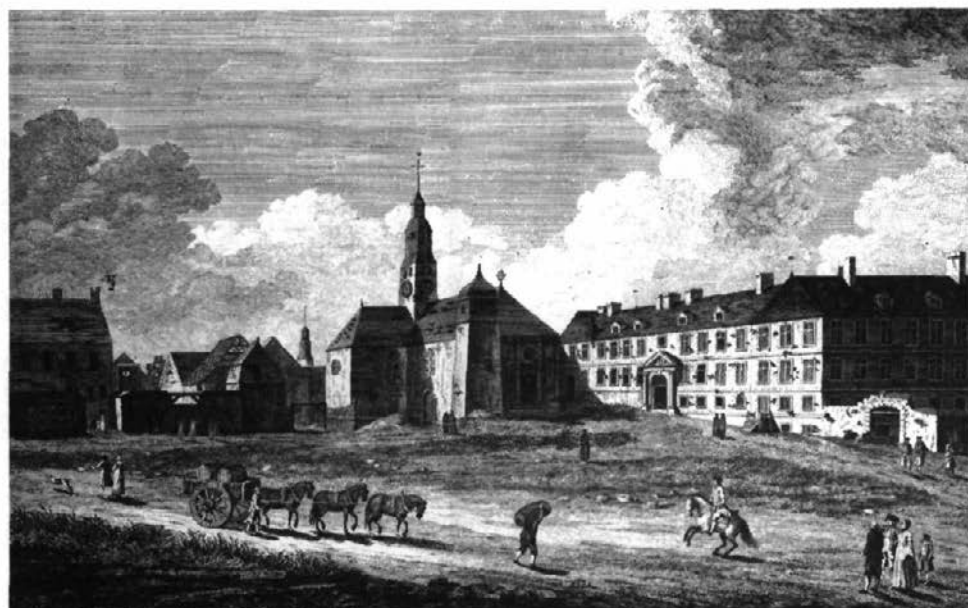
La guerre de Sept ans terminée, la Nouvelle-France devient colonie anglaise. Les pères jésuites n'étant pas admis en tant que communauté, 18 pères et frères choisissent de demeurer au pays tandis que les jeunes régents rentrent en France. Ceux qui restent ont déjà passé de 15 à 56 ans au Canada, les deux premiers étant arrivés en 1711 et 1714, décédés respectivement après 50 et 56 ans de séjour. Le dernier, le père Jean-Joseph Casot, meurt en 1800.

De la liste des professeurs connus, Louis-Philippe Audet en a dénombré 23 qui ont exercé dans les classes de Grammaire, 12 dans la classe d'Humanités, 15 en Rhétorique, sept en Philosophie et trois dans la classe de Mathématiques et de Physique¹¹.

L'Ordre des jésuites étant déjà interdit en France et exclu du Canada par les Britanniques, le seul collège disparaît en même temps. La ville de Québec compte certes le petit et le grand séminaire, mais ils n'étaient que des pensionnats dont les élèves suivaient les cours des jésuites. À Montréal se trouvent les Messieurs de Saint-Sulpice, à qui la métropole avait refusé un collège au XVII^e siècle. Pareille situation menace le recrutement du clergé, qu'on ne peut plus faire venir de France, et empêche également la préparation des laïcs pour les professions dont la société a besoin. Dès 1765, le Séminaire prend la succession du Collège de Québec, autant pour les études classiques que théologiques.

10. *Ibid.*, p. 13.

11. *Ibid.*, p. 29-33.



Le collège des jésuites à Québec en 1760, d'après Richard Short.

(ANC)

TABLEAU I
Collèges fondés de 1635 à 1840

Institution	Direction	Année
Collège de Québec	Pères jésuites	1635-1760
Séminaire de Québec	Clergé séculier	1765
Collège de Montréal	Sulpiciens	1767
Séminaire de Nicolet	Clergé séculier	1803
Collège de Saint-Denis-sur-Richelieu	Clergé séculier	1805-1817
Séminaire de Saint-Hyacinthe	Clergé séculier	1811
Collège de Saint-Roch de Québec	Clergé séculier	1818-1829
Séminaire de Sainte-Thérèse-de-Blainville	Clergé séculier	1825
Collège Saint-Pierre-de-Chambly	Clergé séculier	1825-1844
Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière	Clergé séculier	1827
Collège de l'Assomption	Clergé séculier	1832

N'ayant plus besoin d'obtenir de permission de Paris, les sulpiciens ouvrent une école latine deux ans après. Les villes ayant dès lors leur collège, il faut se demander comment les régions pourraient en faire autant. En France, pays depuis longtemps peuplé, ce sont les municipalités qui s'occupaient d'inviter des communautés religieuses à établir un collège chez elles. À défaut de communautés, la Province de Québec ne comptant plus que 150 prêtres en 1763 pour 60 000 habitants, ce sont des curés de paroisse de campagne qui prennent l'initiative. Ils sont convaincus que la grande rareté du clergé ne pourra que s'aggraver avec l'augmentation de la population.

Entre 1765 et 1840, dix collèges sont ainsi fondés, très humblement, dans le presbytère d'une paroisse d'abord, ensuite aménagés dans de plus grands bâtiments. Même le Collège de Montréal a d'abord vu le jour à la Longue-Pointe, sous la forme d'une école latine ouverte par le curé sulpicien J.-B. Curatteau de la Blaiserie. Ce n'est qu'en 1773 que l'école latine du curé se transporte à Montréal pour devenir le Collège Saint-Raphaël, non sans une forte participation de la Fabrique. Un autre collège est fondé faubourg Saint-Roch à Québec en 1818, mais l'évêque du diocèse ne peut garder plusieurs de ses membres au même endroit et doit fermer ce collège. Le Collège de Saint-Denis-sur-Richelieu n'avait pu survivre que six ans et celui de Chambly subira le même sort après 20 ans, faute de prêtres et de régents.



*Ancien collège des jésuites à Québec,
photographié peu de temps avant sa démolition en 1878.*

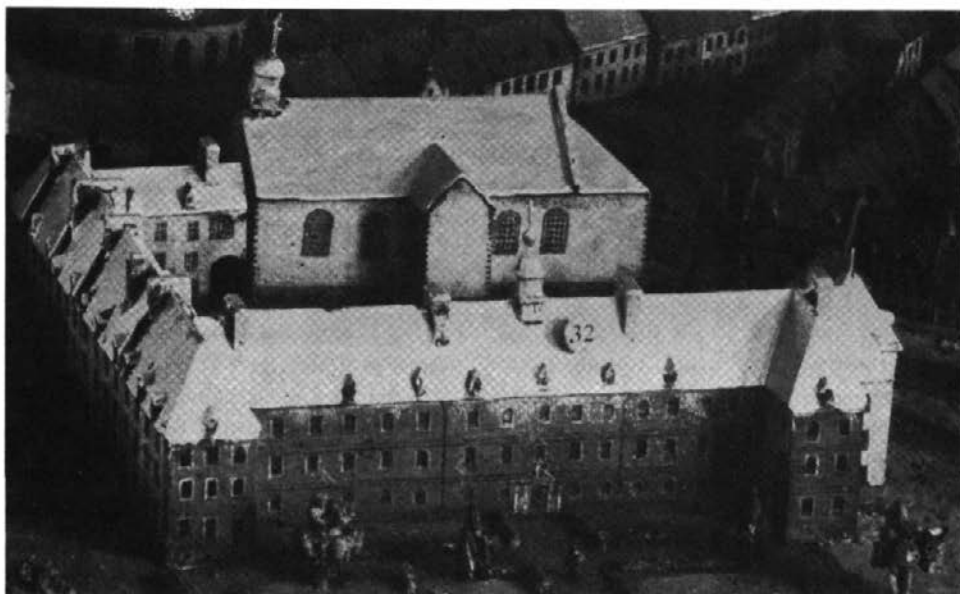
(ANQ)

Ajoutons que plusieurs autres curés de paroisse tiennent une école presbytérale et préparent quelques jeunes qui iront ensuite au collège de leur région. Pratique qui existait déjà sous le Régime français comme en France. Une initiative fort originale de ce type d'école mérite d'être signalée. À Laprairie-de-la-Madeleine, Messire Jean-Baptiste Boucher-Belleville, curé de la paroisse de 1792 à 1839, a l'idée de s'associer les curés des paroisses voisines de Saint-Constant et de Saint-Philippe de Caughnawaga. Les abbés Pierre Robitaille, Joseph Marcoux et Jean-Olivier Chèvrefils, entre autres, participent à ce plan. Il s'agit pour eux de réunir quelques élèves dans leur presbytère respectif pendant une année pour évaluer leurs aptitudes. Ceux qui sont choisis sont envoyés faire les classes de Grammaire dans une paroisse, leurs Humanités dans une autre, avant d'être confiés à Boucher-Belleville pour la Rhétorique.

Avant 1840, comme on le voit au tableau (no 1), sept collèges naissent ainsi à la campagne et se développent lentement, une classe s'ajoutant chaque année, dont deux disparaissent avant 1840, faute de professeurs. Les curés fondateurs sont des anciens élèves du Séminaire de Québec ou du Collège de Montréal et, dans un cas, d'un prêtre émigré, Jean Raimbault. Il s'agit du Collège de Nicolet, fondé avec l'héritage, laissé en 1800 par le curé Louis-Marie Brassard, pour une école primaire. M^{gr} Plessis tient en haute estime Raimbault et le nomme supérieur du nouveau collège en même temps que curé de la paroisse. Il avait fait ses études au Collège royal d'Orléans, tenu par les sulpiciens. Il avait enseigné au Séminaire de Québec en 1794-1795 et tenu une école latine à l'Ange-Gardien de 1796 à 1804. Il n'enseignera pas à Nicolet, ses fonctions à la cure requérant tout son temps. Enfin le dernier collège, celui de l'Assomption, est fondé en 1832 par deux médecins de l'endroit, les docteurs Louis-Joseph-Charles Cazeneuve et Jean-Baptiste Meilleur, le futur surintendant de l'Instruction publique. Ces derniers ainsi que quelques laïcs enseignent de 1833 à 1840. L'abbé Édouard Labelle, frère du curé, est le seul prêtre de ce nouveau collège. En 1840, les laïcs seront remplacés par des clercs¹².

Quant à leur maison d'éducation d'origine, deux fondateurs avaient fait leurs études au Collège de Québec, un au Séminaire de Québec, quatre au Collège de Montréal et un est venu de France sous la Révolution.

12. Pour un résumé de ces fondations, voir C. GALARNEAU, *Les collèges classiques au Canada français (1620-1970)*, Montréal, Fides, 1978, p. 13-15.



Le Séminaire de Québec vers 1810, d'après la maquette Duberger.

(ANQ)

Les professeurs

Les collègues et leurs fondateurs étant identifiés, on doit tenter de mieux connaître les prêtres et les grands séminaristes – appelés régents – qui ont exercé des fonctions de direction dans les maisons mères. Au Séminaire de Québec, le personnel compte quatre prêtres en 1760, tous nés et éduqués en France: J.-A. Mathurin Jacrau, Colomban-Sébastien Pressart, Henri-François Gravé de La Rive et Urbain Boiret. Jacrau est procureur et supérieur, Pressart directeur, procureur, supérieur et peut-être professeur de rhétorique; Gravé, maître-ès-arts et diplômé en théologie de la Sorbonne, exerce les fonctions de supérieur, directeur, procureur, grand vicaire et chapelain des Ursulines¹³.

Après 1783, trois autres ecclésiastiques s'ajouteront de l'étranger. Jean-Baptiste Lahaille et Arnauld-Germain Dudevant arrivent de Bordeaux en 1775

13. Ces prêtres et religieux ont tous une notice biographique dans J.-B.-A. ALLAIRE, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français. Les anciens*, Montréal, Imprimerie de l'École catholique des sourds-muets, 1910, 543 p.; un grand nombre d'entre eux ont leur notice dans le *Dictionnaire biographique du Canada*. Je ne ferai donc aucune mention de ces ouvrages.

avec la permission du gouverneur et sont ordonnés prêtres deux ans après à Québec. Dudevant retourner en France après avoir fait le catalogue de la bibliothèque du Séminaire et Lahaille demeure à Québec où il enseigne la philosophie, les mathématiques et la physique en 1777-1778, puis la théologie pour ensuite devenir procureur, directeur des deux séminaires et supérieur de 1805 à sa mort en 1809. Il est le dernier supérieur français. Très versé dans les sciences, il faisait profiter les élèves de son microscope au Petit-Cap pendant les vacances d'été.

Né en 1753 en Irlande, à Maryborough, Edmund Burke fait ses études à Paris, où il y avait un collège pour les Irlandais et les Écossais catholiques, et à la Sorbonne. Ordonné prêtre en 1775 ou 1776, il retourne exercer le ministère en Irlande. Puis il quitte Dublin pour Québec, où il arrive en 1786. Il est aussitôt nommé professeur de philosophie et de mathématiques au Petit Séminaire. En 1791, il quitte le séminaire pour le ministère paroissial, avant d'aller en mission. Comme professeur de sciences, il connaît un succès sans précédent.

Ces prêtres avaient fait d'excellentes études classiques complètes, c'est-à-dire comprenant les deux années de philosophie-sciences, puisque c'était obligatoire pour entrer au grand séminaire, alors que la plupart des élèves quittaient après la Rhétorique. Ils apportent ainsi une qualité intellectuelle certaine à la maison et à leurs élèves. Pourront venir les prêtres canadiens, tels que Jean-François Hubert, Thomas-Laurent Bédard, Antoine-Bernardin Robert avant 1800. Et à partir de 1809, le supérieurat et la procure appartiennent tour à tour à Antoine Parant et Jérôme Demers, la direction des études à Jean Holmes à partir de 1830. Enfin, l'évêque de Québec fait venir deux prêtres qui avaient fait leurs études au Collège de Montréal : Joseph Aubry et Michel-Marie Brien. Le premier enseigne d'abord au Collège de Saint-Roch comme régent. Ordonné prêtre en 1820, il passe au Séminaire quatre ans après. Il enseigne la théologie jusqu'en 1854, tout en occupant les fonctions de directeur et de supérieur des deux séminaires et de préfet des études. Il sera l'un des fondateurs de l'Université Laval. Brien enseigne la théologie pendant trois ans et, en étant directeur du Petit Séminaire, il professe la rhétorique de 1833 à 1839¹⁴.

Sous le Régime français, les Pères jésuites n'avaient que très peu de professeurs. Pour cette raison, ils n'assuraient qu'une classe par année sur deux. Par exemple, une année les Pères faisaient les classes de Sixième, de Quatrième, de Seconde et une classe de Philosophie sur deux. L'année suivante, c'était la Cinquième et la Troisième, la Rhétorique et l'autre année de Philosophie. Ce qu'on

14. Les programmes ont été bien expliqués par l'abbé NOËL BAILLARGEON dans ses livres : *Le Séminaire de Québec de 1760 à 1800*, coll. «Les Cahiers d'histoire de l'Université Laval», n° 25, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1981, chap. 6 et 7 ; *Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1994, chap. 8, 9, 10.

appelait l'alternance des classes. Et, en principe, les professeurs suivaient leurs élèves. Le Séminaire et les autres collèges utiliseront le même modèle, les conditions étant semblables.

Le programme d'éducation du Séminaire de Québec

Le programme, encore appelé le plan d'études ou d'éducation, est également celui des jésuites, soit les quatre classes de Grammaire, la classe d'Humanités ou Belles-Lettres, la Rhétorique et la Philosophie. On y enseigne évidemment le latin d'abord et avant tout, depuis les rudiments jusqu'à la grammaire la plus avancée et la traduction graduée des textes des grands auteurs latins. Le grec, qui n'avait pas été au programme du Collège de Québec et souvent négligé dans les collèges de la France, n'est introduit qu'en 1829. La langue de l'Église est depuis toujours la langue latine.

Il n'y a pas de grammaire française avant la fin du XVIII^e siècle. Le français s'apprend par la traduction des textes latins. Les grammaires latines sont celles de Despautère et de Lhomond et la grammaire française sera aussi celle de Lhomond. Après quoi la classe d'Humanités ou Seconde étudie la poésie latine et ses préceptes, qui préparent l'arrivée au couronnement des études littéraires, la Rhétorique. L'histoire et la géographie apparaissent à la fin du XVIII^e siècle et seront développées davantage au Séminaire après 1830, grâce à Jean Holmes, préfet des études.

Après 1780, le programme est remanié par Antoine-Bernardin Robert, préfet des études. Le Séminaire se tient au courant des nouvelles méthodes établies en France par l'abbé Charles Batteux dans son *Traité des études* composé de 1776 à 1780, et devenu le code de l'éducation classique. Dès 1783, Robert l'introduit au Séminaire pour la classe de Belles-Lettres.

La classe de Philosophie répartit l'enseignement sur deux années. L'une est consacrée à la philosophie proprement dite, soit la logique, la métaphysique et la morale, l'autre, aux mathématiques et à la physique, celle-ci comprenant l'astronomie et, à partir de 1828, l'architecture, cours inauguré par Jérôme Demers. Si la philosophie se fait toujours en latin, les sciences sont dès le début étudiées en français. Jusqu'en 1835, il n'y a pas de manuels imprimés pour les classes d'Humanités, de Rhétorique et de Philosophie-Sciences. La tradition médiévale, qui datait de bien avant l'invention de l'imprimerie, s'est poursuivie au Canada comme en France. Cela signifiait que les professeurs puisaient leurs connaissances dans d'énormes traités et en faisaient un résumé qu'ils dictaient aux élèves. Heureusement pour nous, de nombreux cahiers de belles-lettres, de rhétorique, de philosophie, de mathématiques, de physique, d'astronomie et d'architecture nous sont

parvenus, bien datés, souvent avec la liste des élèves qui ont suivi le cours, avec le nom du professeur et, le cas échéant, le nom de celui qui l'avait rédigé en premier. Ces cahiers sont remplacés après 1835 par des manuels français et dans toutes les matières, sauf exception. Le plan d'études du Séminaire sera suivi également partout¹⁵.



Le premier collège de Montréal à Longue-Pointe.

(Fonds Viger, ASQ)

Montréal

Les Messieurs de Saint-Sulpice, on le sait, avaient bien demandé un collège sous le Régime français. À défaut d'en obtenir un, ils avaient néanmoins fait des classes latines dans leurs paroisses. Et après 1725, leurs classes allaient souvent jusqu'à la Troisième. Si bien qu'ils peuvent envoyer des élèves à Québec dès la fin du Régime français, dont neuf en 1752 et trois en 1758. De ces derniers, Pierre Denaut, futur évêque de Québec, et J.-B. Deguire entrent alors en Seconde et Pierre Ménard en Philosophie¹⁶.

15. OLIVIER MAURALT ET ANTONIO DANSEREAU, *Le Collège de Montréal 1767-1967*, Montréal, 1967, p. 3.

16. *Ibid.*, p. 11.

L'initiative de Curatteau à la Longue-Pointe en 1767 fonctionne si bien qu'il doit faire appel à l'évêque qui lui envoie trois régents, dont le plus jeune, J.-B. Dumouchel, n'a que 17 ans. Curatteau, faute de personnel, doit par la suite inscrire ses élèves à Québec pour la Rhétorique, la Philosophie et la Théologie. D'autre part, des régents et des jeunes prêtres comme Laurent Bertrand, A.-B. Robert et Joseph-Octave Plessis, futur évêque de Québec, viennent faire la Rhétorique à Montréal entre 1774 et 1786¹⁷.

En 1789, le Collège de Montréal aurait bien voulu engager Charles Chauveaux, excellent professeur des classes de Rhétorique et de Philosophie à Québec, mais celui-ci refusa. La Révolution française allait donner des fruits inattendus. Des milliers de prêtres français avaient émigré en Angleterre et avaient été fort bien accueillis. Mais la guerre déclarée par la Révolution à la Grande-Bretagne en 1793 changeait la donne. Londres permet alors aux prêtres émigrés d'aller au Bas-Canada. Cinquante et un viendront ainsi pour augmenter en l'espace de dix ans le clergé canadien d'un tiers. Les sulpiciens, grâce à Monsieur Émery, supérieur, et à l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, M^{sr} Jean-Louis de La Marche, choisissent les prêtres qui iront au Canada. Ce sont des hommes de talent et un groupe jeune, en pleine vigueur physique et intellectuelle. De ce nombre, 19 sont des sulpiciens.

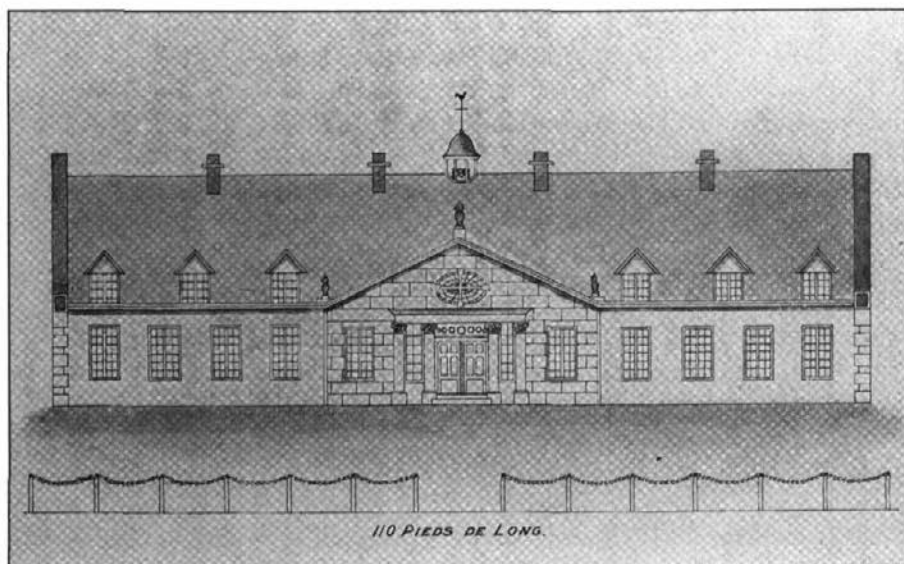
Le premier arrive à Montréal en 1793, suivi l'année d'après de 11 prêtres sulpiciens, de quatre en 1796 et d'un dernier en 1802. C'était inespéré puisqu'il ne restait que deux sulpiciens français à Montréal depuis 1791. De ces prêtres, J.-B. Thavenet enseigne dans les classes d'Humanités de 1794 à 1800 et de 1809 à 1815. Claude Rivière est professeur de littérature pendant 25 ans; Antoine Houdet, professeur de philosophie-sciences plus de 30 ans; J.-L.-M. Sauvage de Châtillonnet, 37 ans, G.-M. des Garets, 37 ans. Ajoutons J.-B. Chicoisneau et J.-G. Roque, qui furent directeur et professeur de religion pendant plus de 30 ans¹⁸.

Nicolet

À Nicolet, Jean-Charles Bédard, jeune prêtre ancien élève du Séminaire de Québec, enseigne en classe de Rhétorique en 1807-1808. Décédé à la suite d'un accident, il est remplacé par un autre prêtre de Québec, Antoine Parant, suivi de G.-H. Besserer et de T.-B. Pelletier. De Montréal, ce sont Jacques Odelin, J.-O. Leprohon, F.-X. Demers, Clément Aubry, Pierre Laviolette, J. Asselin, Michel

17. *Ibid.*, p. 44-46.

18. *Ibid.*, p. 46-50; N.-E. DIONNE, *Les ecclésiastiques et les royalistes français réfugiés au Canada à l'époque de la Révolution 1791-1802*, Québec, 1905, p. 167-315.



Le collège de Nicolet d'après les plans de Jean Raimbault.

J.-A.-I. Douville, *Histoire du Collège-Séminaire de Nicolet*, tome 1 (1803-1860), Montréal, Beauchemin, 1903, p. 38



*M^{gr} J.-O. Plessis, évêque de Québec
et fondateur du collège de Nicolet.*
(ANQ)

Quintal et Jean Holmes qui font les classes de Belles-Lettres, de Rhétorique et de Philosophie. Les premiers régents nicolétains sont mis à contribution après 1820¹⁹.

Saint-Hyacinthe

À Saint-Hyacinthe, les débuts sont aussi difficiles qu'à Montréal et à Nicolet. La plupart des professeurs sont des étudiants en théologie. Entre 1811, année de l'ouverture du collège et la fin des années 1830, 25 ecclésiastiques viennent prêter main forte à ce collège, dont sept de Québec : Thomas Cooke, C.-J. Primeau, F.-X. Marcoux, Pierre Bourget, P.-F. Leclerc, Pierre Mercure et Jean Naud. De Montréal arrivent Jacques Odelin, Michel Cusson, François Labelle, J.-B. Bélanger, Édouard Labelle, Hubert Tétreau, Ant. Fiset, Auguste Tessier et John McDonald. De Nicolet, ce sont E.-J. Crevier, qui sera en 1852 le fondateur du Collège de Sainte-Marie-de-Monnoir, P. Duguay, Hyacinthe Hudon, Édouard Quertier, Jos. Boisvert, P.-D. Ricard, J.-C. Prince, Louis Proulx et Isaac Lesieur-Désaulniers. Les régents, anciens élèves du collège, arrivent fin des années 1830²⁰.

Saint-Roch de Québec

M^{fr} Plessis désirait un collège qui accepterait les jeunes au presbytère de Saint-Roch, qui feraient des études classiques en moins d'années. Ils commenceraient à Saint-Roch et iraient terminer au Séminaire de Québec ou à Nicolet. Le petit collège accepte ses premiers élèves en 1818. Les professeurs sont Hyacinthe Hudon, Joseph Aubry, Charles-François Baillargeon et F. Gabriel Le Courtois, prêtre émigré à la retraite. On sait déjà que ce collège disparut en 1829²¹.

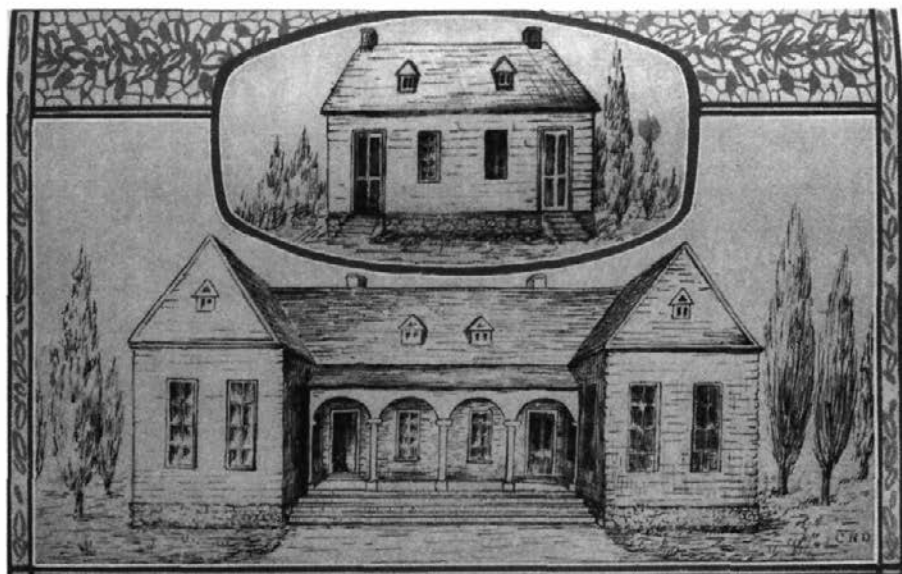
Sainte-Thérèse

À Sainte-Thérèse se trouve le curé Charles Ducharme, qui a fait ses études classiques au Collège de Montréal de 1804 à 1811. Il est aussitôt dirigé au Grand Séminaire de Québec où il profite des maîtres Félix Gatién, P.-F. Turgeon, futur évêque de Québec, et bien entendu de la présence de M^{fr} Plessis, qui loge au Séminaire. Ducharme veut absolument instruire la jeunesse avec une école primaire et préparer des instituteurs. Dès 1825, il pense à la fondation d'un collège.

19. J.-A.-I. DOUVILLE, *Histoire du collège-séminaire de Nicolet (1803-1903)*, t. II, Montréal, Librairie Beauchemin, 1903, p. 5-27.

20. C.-P. CHOQUETTE, *Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, Montréal, Imprimerie de l'Institution des Sourds-Muets, t. II, 1912, p. 207-208.

21. C. GALARNEAU, *op. cit.*, p. 22.



Le séminaire de Sainte-Thérèse fondé dans la maison Rochon devenue le « collège jaune » après 1834.

E. Dubois, *Le petit séminaire de Sainte-Thérèse*, Montréal, Le Devoir, 1925, p. 45.

L'école s'ouvre avec six élèves et deux instituteurs, lui-même faisant le latin. En 1830, deux de ses élèves ont fait la Rhétorique. Cette même année, son premier élève devient régent et enseigne le latin. Le cours est complet en 1837 avec les quatre premiers élèves qui finissent en Philosophie.

Les quinze premières années de ce collège ont été marquées par une extrême pauvreté qui n'avait d'égale que le dévouement des régents et du curé Ducharme, qui faisait les classes de Lettres et de Philosophie, remplaçant au besoin un professeur de latin, utilisant au mieux les notes de cours de ses professeurs du Collège de Montréal et de ses entretiens avec les maîtres de Québec²².

Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Les curés et les populations de la Côte-du-Sud veulent avoir leur collège dès les débuts du XIX^e siècle. Kamouraska et Rivière-Ouelle en parlent d'abord à l'évêque. Mais c'est C.-F. Painchaud, curé de Sainte-Anne-de-la-Pocatière qui

22. ÉMILE DUBOIS, *Le Petit Séminaire de Sainte-Thérèse (1825-1925)*, Montréal, Les Éditions du Devoir, 1925, p. 14-72.



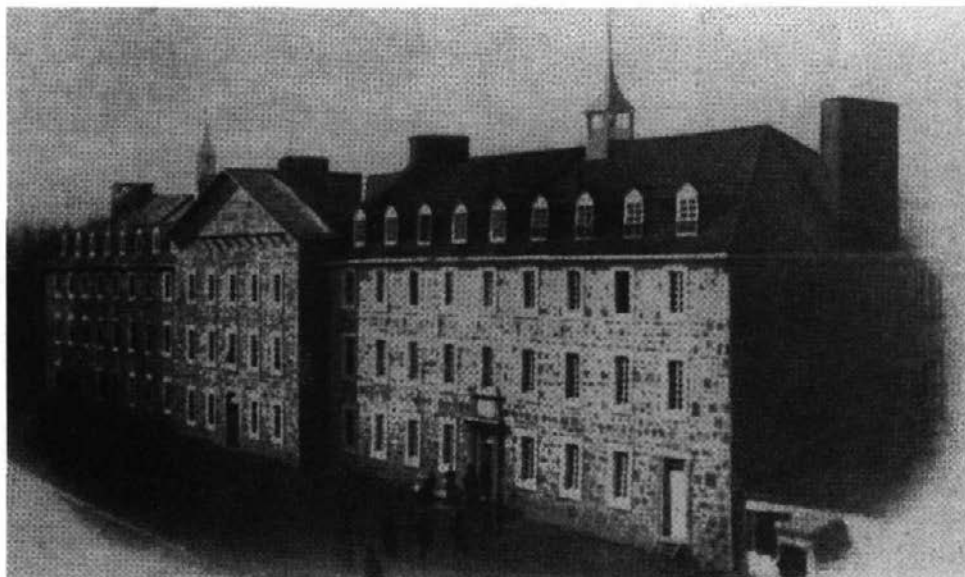
*Charles-François Painchaud
(1792-1838), fondateur du collège
de La Pocatière.*

W. Leblon, *Histoire du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, t. 1, Québec, Charrier & Dugal, 1948, front.

finit par l'emporter auprès de M^{re} B.-C. Panet, grâce surtout aux conseils et à l'appui de Jérôme Demers et de Jean Rimbault, dont il a été l'élève à l'école latine de l'Ange-Gardien. Comme les autres curés fondateurs, C.-F. Painchaud paie de sa personne et de ses maigres revenus. Julien Saillant entre au Grand Séminaire après ses études au Petit Séminaire. Il quitte tôt la théologie et va aider Painchaud en 1827 comme responsable de trois classes latines, utilisant le système de Lancaster.

Étienne Chartier, qui a fait ses études au Séminaire de Québec a d'abord étudié le droit à Montréal. Il entre en 1825 au Grand Séminaire, mais l'évêque l'envoie tenir une école de grammaire à l'Assomption sous la protection du curé Rémi Gaulin, qui lui enseigne la théologie. En 1826, il vient à Québec compléter sa théologie avec une tâche de régent au Petit Séminaire. Prêtre en 1828, il est nommé au Collège de Sainte-Anne l'année suivante. Ses idées sur l'éducation, trop libérales pour l'époque, oblige l'évêque à le retirer dès 1830. En même temps que E. Chartier étaient venus deux régents.

Pour remplacer ce dernier, l'évêque choisit Louis Proulx, ancien élève de Nicolet, qui a fait sa théologie à Saint-Hyacinthe et professé dans les classes de Rhétorique et de Philosophie en 1826-1829. Il est préfet et directeur des élèves en 1829-1830. C'était l'homme qui pouvait remettre à l'ordre le jeune collège après le séjour mouvementé de É. Chartier. Il partira quatre ans après. Viennent ensuite d'autres séminaristes comme N.-T. Hébert, J.-F. Turcotte, H. Lafontaine, Z. Sirois, J. Grenier et W. Dunn. De 1834 à 1840, Alexis Mailloux est quant à lui directeur et supérieur et François Pilote occupe tous les postes de direction pendant 34 ans à compter de 1836.



Le collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

W. Lebon, *Histoire du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, t. I, Québec, Charrier & Dugal, 1948, p. 67

Au cours des années suivantes arrivent sept professeurs dont cinq viennent de terminer le cours classique et de prendre la soutane ; J.-P.-A. Maurault, professeur de Physique a 19 ans ; A. Lebel, professeur de Troisième a 23 ans ; C. Gagnon, professeur de Quatrième a 27 ans ; P.-G. Tremblay, professeur de Cinquième a 17 ans et H. Dionne, professeur de Sixième a 23 ans. A. Langlois prêtre en 1838, est professeur de la classe de Philosophie à 26 ans²³.

La classe de Rhétorique

Il ne saurait être question d'étudier ici l'enseignement des matières de toutes les classes. Les travaux de quelques historiens l'ont déjà fait²⁴. Hors les gram-

23. WILFRID LEBON, *Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, t. I, *Le premier demi-siècle*, Québec, Charrier et Dugal, 1948, p. 16-28, 413-442.

24. Voir les monographies de collèges déjà citées, et se reporter aux ouvrages suivants : *Aspects de l'enseignement au Séminaire de Québec (1765-1945)*, Québec, La Société historique de Québec, coll. « Cahier d'histoire » n° 20, 1968 ; PIERRE SAVARD, MARC LEBEL ET RAYMOND VÉZINA traitent respectivement de l'histoire et de la géographie, de la philosophie et de la musique ; YVAN LAMONDE, *La philosophie et son enseignement au Québec (1665-1920)*, Montréal, Hurtubise-HMH, 1980, 312 p.

maires latine et française, il n'y a pas de manuel pour les classes de Lettres et de Philosophie-Sciences. La Rhétorique étant considérée comme le couronnement des études, les collèges de la France et de sa colonie y consacrent une grande attention en y mettant leurs meilleurs régents ou prêtres. Il est ainsi nécessaire d'accorder un soin particulier à cette matière.

La rhétorique a régné en Occident du V^e siècle avant J.-C. jusqu'au XIX^e siècle de notre ère. C'est pourquoi, il convient d'en marquer rapidement la naissance et l'évolution avant d'aborder son histoire dans nos collèges. Elle est née en Sicile vers l'an 480 avant J.-C. lors de nombreux procès de propriété. Cette éloquence s'est vite constituée en objet d'enseignement, qui passe tôt en Grèce après les guerres médiques, lors des arrestations de commerçants, qui plaident aussi bien à Syracuse qu'à Athènes. Les Sophistes, Isocrate et Aristote en font la théorie, que les rhéteurs définissent ensuite en cinq parties : l'invention, la disposition, l'élocution, la prononciation, la mnémotechnie et l'action.

L'invention et la disposition comptent chacune plusieurs parties qu'il serait trop long de rappeler ici. L'élocution porte sur le style, qui doit être brillant, grâce à l'usage des figures de pensée et de mots, rythmé, adapté au sujet. La mnémotechnie est fondée sur une méthode d'association d'images visuelles. L'action, c'est l'art de se présenter, de régler le débat et la parole. On ajoute enfin les modèles types de chefs-d'œuvre choisis, c'est-à-dire d'une liste d'auteurs, tels que par exemple Démosthène ou Lysias. Bref, pour les Grecs, l'enseignement supérieur, l'enseignement-roi, c'est la rhétorique. « Ce qui définit l'homme vraiment cultivé, ce ne sont pas des études scientifiques ou médicales », bonnes pour des spécialistes, c'est la culture philosophique et la culture oratoire.

Les Romains avaient ramené comme esclaves des professeurs grecs pour éduquer leurs jeunes hommes, ce qui explique que la rhétorique latine ne fut que grecque et pratiquée pendant six siècles, suivant la même pédagogie. Elle a culminé à Rome dans l'enseignement du droit. Le Moyen Âge met à mal l'équilibre des parties et des genres pour ne s'en tenir qu'à l'éloquence et s'intéresser à faire un beau discours²⁵. Ce millénaire verra paraître la culture grammaticale au IX^e siècle et la culture philosophique au XIII^e siècle. Puis la Renaissance redécouvre les auteurs grecs et latins et la culture littéraire s'installe, en même temps que l'imprimerie devient la première production de masse, qui va profiter à la religion, aux études, aux sciences et aux arts. L'éducation classique, on le sait, se

25. Pour la rhétorique grecque, romaine et médiévale, voir H.-I. MARROU, *op. cit.*, t. I, p. 291-306, t. II, p. 87-96 ; ROLAND BARTHES, « L'ancienne rhétorique. Aide-Mémoire », *Communications. Recherches historiques*, 16, 1970, p. 158-171 ; GÉRARD GENETTE, « Enseignement et rhétorique au XX^e siècle », *Annales. Économies. Sociétés. Civilisations*, 2 (mars-avril 1966), p. 292-305.

TABLEAU 2
Cahiers de rhétorique (1712-1832)

Origine	Professeur	1 ^{er} col.	2 ^e col.	Année	P.	Ordre des Parties	Archives
France	J. Boiret	Caen	S.Q.	1712-1713	5	I.D.E.M.P.	ASQ, M-126
France			C.Q.	1740-1754	4	E.I.D. A-O	ASQ, M-89
France	T. Dugast		C.N.	1830	5	I.D.E.M.P.	ASN, C 180 A11
France	Le Guerne	Paris	S.Q.	1768-1769	5	N.G.I.D.E.	ANQQ, P 417 1
France	Le Guerne		S.Q.	1768-1769	4	I.D.E.M.P.	ASQ, M-103
France	U. Boiret		S.Q.	1769-1770	5	I.D.E.M.P.	ANQQ, APG 143
				ca 1770	4	PR.I.D.E.	ANQQ, P147 1
	U. Boiret		S.Q.	1769-1770	5	I.D.E.M.P.	ASQ, M-225
	U. Boiret		S.Q.	1770	5	I.D.E.M.P.	ASQ, M-226
	U. Boiret		S.Q.	1769-1770	5	I.D.E.M.P.	ASQ, M-227
France	Bailly de Messein		S.Q.	1774-1775	3	E.I.D.	ASQ, M-228
	B.-C. Panet		S.Q.	1778-1779			ASN, F 191/A1 1
France	Chauveaux		S.Q.	1781-1782	3	E.I.D.	ASQ, M-101
France	Chauveaux		S.Q.	1781-1782	3	E.I.D.	ASQ, M-229
	Boissonnault		S.Q.	1790-1791	4	I.D.E.P.	ASQ, M-113
	Boissonnault		S.Q.	1793-1794	4	I.D.E.P.	ASQ, M-104
	Chaboillez		S.Q.	1795-1796	4	I.D.E.P.	ASN, F 189/A1 1
	Chaboillez		S.Q.	1795-1796	4	I.D.E.P.	ASQ, M-123
	Chaboillez		S.Q.	1795-1796	4	I.D.E.P.	ASQ, M-95
France	Houdet ?	C.M.	C.M.	1796			ACM
	J. Demers		S.Q.	1799-1800	3	I.D.E.	ASQ, M-186
	P. Bossu		S.Q.	1801-1802	3	I.D.E.	ASQ, M-978
	P. Bossu		S.Q.	1801-1802	3	I.D.E.	ANQQ, P 417/4
	P. Martin		S.Q.	1804-1805	4	I.D.E.P.	ASQ, M-112
	Houdet		C.M.	1806-1807	3	I.D.E.	ASQ, M-121
	Houdet		C.M.	1806-1807	3	I.D.E.	ASSH
	Lajus		S.Q.	1807-1808			ASSH
	L. Cadieux		C.M.	1809-1810	3	I.E.D.	ASN, F 115/A1 1
	Chèvrefils		S.Q.	1811-1812	4	I.D.E.P.	ASSH, A/G/Dos/ A6R4
	H. Hudon		S.Q.	1814-1815	4	I.D.E.P.	ASQ, M-102
			C.M.	1815-1816			ACJ
	J. Odelin		C.M.	1815	3	I.E.D.	ASQ, M-156
			C.M.	1815-1816			ASSH, AR.8 R4R1

TABLEAU 2 (suite)
Cahiers de rhétorique (1712-1832)

Origine Professeur	1 ^{er} col.	2 ^e col.	Année	P.	Ordre des Parties	Archives
Birs	C.M.	S.S.H.	1818	3	I.E.D.	ASSH, AR.8 R4R1
J. Asselin	C.M.	C.N.	1820-1821			ASN, F 134/63/4
Leprohon	C.M.	C.N.	1820-1821	3	I.E.D.	ASN, F 134/63/3
C. Prince		C.N.	1824-1825	3	I.E.D.	ASN, F 138/F2/2
J.-O. Boucher-Belleville	S.Q.	S.Q.	1831-1832	4	I.D.E.P.	ASQ, M-408
T. Fréchette	S.Q.	S.Q.	1832-1833	4	I.D.E.P.	ASQ, M-128



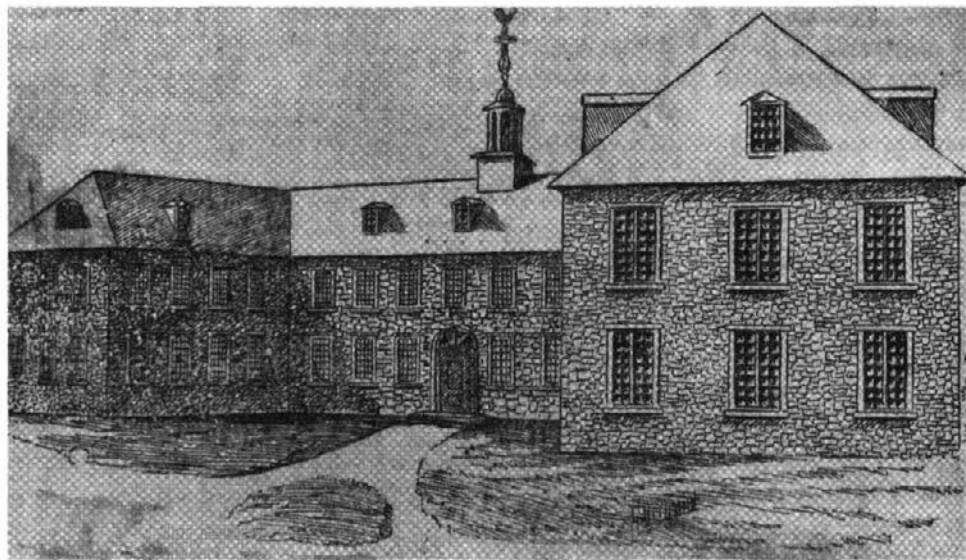
Le collège de L'Assomption dans les années 1830.

A. Forget, *Histoire du collège de L'Assomption*, Montréal, Le Devoir, 1933, p. 59.

Sur les 39 cahiers, le tableau (no 2) montre que 21 sont au Séminaire de Québec, six à Nicolet, cinq à Saint-Hyacinthe, quatre aux Archives nationales du Québec à Québec, deux au Collège de Montréal, un à celui de Joliette. Ces documents nous permettent d'en établir la provenance grâce au nom du professeur, souvent aux noms des élèves qui ont suivi le cours et à celui qui en a été le scripteur.

Quant au pays d'origine, dix sont venus directement de France, alors que les 25 autres ont été repris par des professeurs français et des Canadiens. Si le Séminaire de Québec en conserve plus de la moitié, c'est qu'il a été longtemps le seul collège à donner le cours complet des études et que plusieurs de ses régents ont enseigné dans les autres collèges.

Des cahiers venus de France, le premier, daté de 1712, a été dicté au Collège des Jésuites de Caen par le Père de Couvigny, élève Jacob Boiret. Les autres sont de Théophile Dugast, Canadien envoyé en France en 1766 par les récollets de Québec et revenu en 1773, de François Le Guerne, de Charles-François Bailly de Messein, Canadien qui a étudié à Louis-le-Grand de 1755 à 1762 ; de Charles Chauveaux, de Québec, qui s'est servi du texte du Père de Baudory. Les autres peuvent être attribués aux sulpiciens français. Les cahiers de ces derniers sont donnés comme étant d'Antoine Houdet. Pourtant, Maurault et Dansereau indique que l'auteur en aurait été Claude Rivière. Houdet aurait davantage fait les sciences et la philosophie²⁶. Le cahier sans nom d'auteur de 1740-1754 est sans aucun doute venu de France et fait au collège de Québec.



Le collège de L'Assomption en 1844.

(ANQ)

26. O. MAURULT ET A. DANSEREAU, *op. cit.* p. 50-51.

De l'ensemble, il ressort d'autre part qu'un cours a été fait sous le Régime français et, sous le Régime anglais, 23 à Québec, six à Nicolet, cinq à Montréal et deux à Saint-Hyacinthe. Quant aux professeurs, 38 sont indiqués dont 23 de nom différent. Il appert que les cahiers de Jacob Boiret, frère ou cousin de Urbain Boiret, et de Le Guerne ont servi plus ou moins à tous les cahiers de Québec, sauf ceux de Bailly de Messein, de Chauveaux et de Dugast, ce dernier l'ayant utilisé à Nicolet vers 1830²⁷.

Les anciens élèves de Québec qui ont enseigné la rhétorique à Montréal sont Laurent Bertrand, A.-B. Robert et J.-O. Plessis. De Montréal, Nicolet a reçu Louis Cadieux, Jacques Odelin, Jacques Asselin et J.-O. Leprohon. À Saint-Hyacinthe, J.-O. Chèvrefils vint de Québec et Antoine Birs-Desmarteaux de Montréal.

D'où l'on voit encore l'importance des collèges de Québec et de Montréal, qui ont fourni les cahiers en même temps que les professeurs. Ce qui s'est produit d'ailleurs pour les professeurs et les cahiers de belles-lettres, sciences et philosophie. Au sujet de certains cahiers, il faut constater quelques ambiguïtés. Par exemple, le cours de J.-O. Plessis fait à Montréal en 1782-1783 et que reprend P. Bossu à Québec en 1801-1802 serait peut-être à Montréal, tel que Maurault et Dansereau le laisse entendre²⁸.

Ces cahiers, écrits sous la dictée des professeurs, sont en général très bien calligraphiés, souvent reliés ou cartonnés, paginés de 32 à 348 pages. Un seul, celui de J.-C. de Couvrigny, élève Jacob Boiret en 1712, contient des portraits gravés d'Anaximandre et de Cicéron, alors que quelques autres ont un arbre de Porphyre dessiné.

Suivant le nombre des parties traitées, 12 cahiers en ont trois, 13 en comptent quatre et six en comprennent cinq. Depuis Aristote, on le sait, la rhétorique s'articule sur trois parties : l'invention, la disposition et l'éloquence, auxquelles ont été par la suite ajoutées la mémoire et la prononciation. Quant à l'ordre dans lequel les parties sont exposées dans les cahiers, quatre commencent par l'éloquence, ce qui s'est produit au milieu du XVIII^e siècle en France et qui annonce les temps nouveaux de l'ère des Lumières. Ce sont ceux du Collège de Québec de 1740-1754, de Bailly de Messein et les deux de Chauveaux²⁹.

27. CLAUDE LESSARD, *Le Séminaire de Nicolet 1803-1969*, Trois-Rivières, Éditions du Bien Public, p. 233. Le prénom du Père Dugast serait Théophile plutôt que Chrisostome.

28. O. MAURULT ET A. DANSEREAU, *op. cit.* p. 51.

29. Pour l'analyse interne des cahiers, voir : MARC-ANDRÉ BERNIER ET DOMINIQUE PÉLOQUIN : « Enseignement de la rhétorique au Québec au XVIII^e siècle : présentation bibliographique et critique », dans *The Canadian Journal of Rhetorical Studies / La revue canadienne d'études rhétoriques*, 9 (septembre 1998, p. 111-200 ; M.-A. BERNIER, « Patriotes et orateurs : de la

La théorie, en latin, est accompagnée de textes de grands auteurs grecs, latins et français, étant entendu que les textes grecs et latins sont donnés en latin et les textes français dans la langue de Molière. Ils sont présentés parfois à l'intérieur de chaque partie, mais surtout regroupés une fois la partie théorique terminée.

Les textes français sont ceux des classiques des XVII^e et XVIII^e siècles tels que : Boileau, Bossuet, Bourdaloue, Corneille, Fléchier, J.-B. Rousseau, Fontenelle, Pascal, Fénelon, Daguesseau, Racine, Crébillon et même Voltaire. Outre le *Poème du geste* de l'abbé Sanlecque, on trouve parfois le *Pro Milone* de Cicéron ou encore un court traité sur l'amplification, en latin, sorte de développement qui deviendra un devoir français en rhétorique.

L'actualité apparaît pour la première fois dans le cours de 1794-1795 (Cahier M-104) sur la déclaration de Louis XVI du 25 décembre 1792 et sur sa mort le 21 janvier 1793 (M-25). Le premier texte d'un auteur canadien ne vient qu'en 1807-1808 dans le cahier de l'élève J.-O. Chèvrefils, cours professé par F. Lajus au Séminaire de Québec. Il s'agit du sermon de M^{gr} Plessis à la cathédrale fait le 10 janvier 1799 sur la victoire d'Aboukir, où l'amiral Nelson avait taillé en pièces la flotte qui avait amené Bonaparte et ses troupes en Égypte (ASSH).

Il faut rappeler que la Grande-Bretagne étant en guerre contre la Révolution, le Bas-Canada l'était automatiquement. Dans la guerre psychologique que menaient les autorités britanniques au pays, il était nécessaire de célébrer cette première victoire anglaise. Il fut décrété par le gouverneur que le 10 janvier 1799 serait consacré à remercier le ciel par une cérémonie religieuse et un sermon dans les églises et autres lieux de culte.

Ce fut un discours comme on n'en avait jamais encore entendu au pays. Plessis replongeait ses fidèles en pleine rhétorique, qu'il avait enseignée, avec la longue période à la Bossuet, le style majestueux et la division suivant les règles, en trois points. En épigraphe, l'évêque coadjuteur cite un extrait de l'*Exode* : « Votre main droite, Seigneur, a frappé l'ennemi ». L'amiral a été l'instrument dont s'est servi le Très-Haut pour humilier « une puissance injuste et superbe ». C'est une pièce d'anthologie, dont le cahier de Lajus a emprunté l'apostrophe. Ce sermon paraît d'ailleurs dès le 26 janvier chez Neilson³⁰ que l'évêque destinait autant aux Britanniques qu'aux Canadiens de manière à rassurer définitivement les premiers sur les sentiments de l'évêque envers la France révolutionnaire.

classe de rhétorique à l'invention d'une parole rebelle », dans *Voix et Images*, vol. XXVI, 3 (printemps 2001), p. 498-515.

30. MARIE TREMAINE, *A Bibliography of Canadian Imprints 1751-1800*, University of Toronto Press, 1952, n° 1140.

Signalons enfin que de rares cahiers contiennent quelques facéties, qui montrent au moins que les élèves suivent les événements de la Révolution. On trouve par exemple dans le cahier de Boissonnault de 1794 (M-104) une référence à la mort sanglante de Louis XVI en janvier 1793 ainsi versifiée par un élève :

Amis français le prince ici gissant
vécut sans gloire et mourut en pissant.

Les auteurs de traités de rhétorique

Ces cahiers supposaient certes la présence de quelques gros traités des pères jésuites, qui se sont retrouvés dès le temps du Collège de Québec et ensuite au Séminaire et à Montréal. L'abbé Amédée Gosselin dans sa *Monographie sur l'Instruction au Canada sous le Régime français (1635-1760)*³¹ nous en donne de nombreux exemples. La bibliothèque de l'Université Laval (le vieux fonds) possédait autrefois environ 400 volumes provenant du Collège de Québec et des livres de ses anciens élèves légués au Séminaire³². Ainsi se retrouvent les *Préceptes de rhétorique* de Soarès, le *Candidatus Rhetoricae* du Père Pomey et la *Rhétorique* de Jouvençy. La *Bibliotheca* du Père Paul Lejay est utilisée en 1728-1729 et 1730-1731. A. Gosselin en cite d'autres, cette fois livres publiés en français, tous du XVII^e siècle, sur l'art de parler, la méthode d'apprendre la langue latine, la rhétorique, etc.³³.

Dès la fin du XVIII^e siècle, Quintillien s'y trouvait avec *De l'Institution de l'Orateur*, édition de 1752. Sans oublier, surtout utilisés en classe de Seconde, les ouvrages de Charles Batteux : le *Traité des études ou De la manière d'enseigner et d'étudier les Belles-Lettres par rapport à l'esprit et au cœur*, publié entre 1726 et 1731, dont la bibliothèque possède 11 éditions, et le *Cours de Belles-Lettres*, en cinq volumes, publié en 1765. Robert les avait introduits dès 1783³⁴.

La bibliothèque du Séminaire détient encore la *Bibliotheca Rhetorum, Praecepta et exempla* de Le Jay, édition de 1809. Et enfin, la *Rhétorique ou l'art de parler* de Bernard Lamy, parue en français en 1725 à La Haye, est en deux exemplaires. Le *Catalogue* de l'abbé Dudevant établi en 1782 ajoute le non moins célèbre *Ratio discendi et docendi* de Jouvençy. *Le cours de rhétorique* de Hugh Blair, traduit par Pierre Prévost et paru à Genève en 1808, est au Séminaire en de nombreuses éditions.

31. Paru à Québec, Laflamme et Proulx, 1911, 501 p.

32. *Ibid.*, p. 277.

33. *Ibid.*, p. 288-289.

34. N. BAILLARGEON, *op. cit.*, 1981, p. 163-167.

Les devoirs et autres exercices

Si les cahiers et les livres sont en latin, les devoirs des élèves sont rédigés en français. Différents plaidoyers faits entre 1783 et 1825 nous sont parvenus (Ms-75), un *Discours en faveur d'Euphronime ou du négociateur-dernier*, en 1826 (M-701) et un petit carnet intitulé *Programme de la seconde partie de la rhétorique. De l'éloquence*, de A. Martel étudiant au Petit Séminaire de Québec en rhétorique, par questions et réponses (M-646).

Le 13 août 1792, lors de la distribution des prix, le Séminaire présente une grande séance d'*Exercices sur la Rhétorique* sous la direction du professeur J.-M. Boissonnault par ses élèves, au nombre de cinq³⁵.

En 1775, en présence du gouverneur Guy Carleton, Bailly de Messein avait dirigé la présentation de deux pièces : *Le Monde démasqué : comédie française en trois actes* et *Le Concert ridicule : farce*. Quelques années après, Bailly de Messein deviendra le précepteur des enfants de Carleton³⁶.

À plusieurs reprises, il y eut des soutenances de thèses en philosophie, quelquefois en présence de l'évêque³⁷. Enfin, les mathématiques et la physique ont aussi connu de grandes journées avant 1800. Le 5 octobre 1790, l'abbé Edmund Burke, Irlandais formé à Paris et jeune professeur au Séminaire depuis 1786, préside avec six de ses élèves une soutenance de neuf heures. « Cent douze propositions sont discutées sur la géométrie, la trigonométrie, rectiligne et sphérique, les sections coniques; sur les courbes algébriques, le calcul, différentiel et intégral; sur la mécanique, le jet des bombes, la statique, l'hydrostatique, l'hydraulique, l'optique; sur l'astronomie suivant « le système de Copernic perfectionné par Newton » et, enfin, sur les pendules. « Jamais les élèves n'avaient été poussés aussi loin », ajoute Noël Baillargeon³⁸.

Son successeur, A.-B. Robert dirige aussi une soutenance de mathématiques le 30 avril 1792 en présence de Son Altesse Royale le prince Edward, fils de George III, des lieutenants-gouverneurs des deux Canadas, d'officiers de la Garnison et d'une foule de notables. P.-J. Bossu défend alors 63 thèses de mathématiques et de physique. *La Gazette de Québec* en fait les plus grands éloges³⁹.

35. ASQ, Séminaire de Québec thèses 1775-1815.

36. N. BAILLARGEON, *op. cit.*, 1981, p. 174; *La Gazette de Québec*, 10 août 1775.

37. MARC LEBEL, « L'enseignement de la philosophie », dans *Aspects de l'enseignement au Petit Séminaire de Québec (1765-1945)*, Québec, La Société historique de Québec, 1968, p. 21.

38. N. BAILLARGEON, *op. cit.*, 1981, p. 190-191; M. TREMAINE no 651.

39. *Ibid.*, 1981, p. 141-142; M. TREMAINE no 797.

Les anciens élèves

Les institutions, les professeurs et les plans d'études nous étant mieux situés et connus, il est temps d'essayer de voir ce que sont devenus les anciens élèves. Les clercs d'abord, les collèges ayant été fondés pour préparer les futurs prêtres. Nous connaissons déjà les fondateurs et leur carrière dans l'institution. Nous rappellerons le nom de quelques autres et seulement à titre d'exemples, puisqu'il ne saurait être question d'aller plus loin, les statistiques n'existant pas encore à ce titre. Parmi ceux qui ont joué un rôle important, citons les évêques J.-F. Hubert, P. Denaut, J.-O. Plessis, B.-C. Panet, J. Signay, P.-F. Turgeon, C.-F. Baillargeon, J.-J. Lartigue, I. Bourget, J.-C. Prince, R. Gaulin, J.-N. Provencher, T. Cooke et E.J. Horan. Régents pendant leur grand séminaire, plusieurs avaient été secrétaires des évêques de Québec ou de Montréal.

De nombreux prêtres ont compté parmi les écrivains de leur époque : citons M^{re} Plessis, Thomas Maguire, Jérôme Demers, Joseph-Sabin Raymond, grand admirateur de Félicité de La Mennais avant les *Paroles d'un croyant* et Jean Holmes. Quant aux curés de paroisse, J.-B. Boucher-Belleville, celui qui tenait une école presbytérale avec trois autres curés, a publié un livre et en a écrit quelques autres qui sont restés manuscrits. Boucher-Belleville possédait une bibliothèque de plus de 2000 volumes. Il avait appris par lui-même le grec et l'espagnol et sa culture intellectuelle était appréciée du clergé. C. Brassard-Deschenaux, curé de l'Ancienne-Lorette avait une bibliothèque du même ordre, ainsi que le curé de Château-Richer, P.-O. Langlois dit Germain, frère du premier libraire canadien à Québec, qui avait ouvert un commerce de livres en 1815.

Beaucoup d'autres curés de grande qualité intellectuelle pourraient être nommés comme le curé Jacques Odelin, qui mène le combat dans les journaux menaisiens de Saint-Hyacinthe et Charles Écuyer, sulpicien, curé de Yamachiche, musicien et compositeur de psaumes et de motets, protecteur de Jean Holmes, qu'il accueille dans son presbytère pour lui faire terminer ses études de lettres avant de l'envoyer au Collège de Montréal. Régent à Nicolet, il est agrégé au Séminaire de Québec et en deviendra l'un des grands éducateurs.

Sur le plan idéologique, ces prêtres ont subi – peut-on dire – la Révolution française et ont bien connu les prêtres émigrés venus au Bas-Canada après 1793. Ils en sont restés marqués pour la vie. Le clergé canadien condamnera désormais la France des Lumières et la Révolution et les Québécois en seront fortement imprégnés jusqu'en 1960 par la prédication et l'enseignement sous toutes leurs formes.

L'exercice d'une profession libérale était le lieu où se trouvent ceux qui avaient fait des études classiques. Peu importe d'ailleurs qu'elles aient été com-

plètes ou non. Aucun diplôme préalable n'est exigé – et ne le sera avant 1890 – et les premiers diplômes ne seront accordés qu'en médecine à l'Université McGill et après 1850 à l'Université Laval. Il fallait avoir fait un peu de latin et avoir suivi un apprentissage – appelé cléricature – auprès d'un avocat, d'un notaire ou d'un médecin et avoir passé un examen devant un organisme contrôlé par le gouverneur, qui discernait le permis d'exercer la profession, appelé commission⁴⁰.

Selon John Hare, 25 des 36 auteurs de poésies, récits et contes du *Répertoire national* sont des avocats ou des notaires⁴¹. Un échantillon de 50 « agents littéraires » de la période montre que 42 de ces écrivains ont fait des études au collège, dont 19 anciens du Séminaire de Québec, 18 du Collège de Montréal et sept du Collège de Nicolet. Cet échantillon est fort intéressant, mais il ne comprend qu'un groupe un peu restreint⁴². Il faut aller plutôt du côté des professions libérales et voir comment elles se sont recrutées.

En ce qui concerne les gens de justice, la monographie inédite de Christine Veilleux apporte des renseignements importants sur les 1129 membres recensés. De 1790 à 1849, les clerks d'avocats et de notaires canadiens-français ont fait des études classiques dans cinq institutions différentes : 130 au Séminaire de Québec, 17 à Nicolet, sept à Montréal, sept à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et cinq à la Quebec Royal Grammar School⁴³. Si l'on ajoute les données du Collège de Montréal établies par M. Dansereau, qui compte un peu plus de 240 avocats, notaires et juges parmi leurs anciens élèves⁴⁴, il y a au moins 500 membres de ces professions qui ont fréquenté un collège. De 1792 à 1839 d'autre part, 44 avocats, notaires, juges et greffiers ont été élus à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada⁴⁵. On trouve également de nombreux membres de ces professions dans les sociétés littéraires et chez les journalistes⁴⁶.

40. Voir *Ordonnances de Québec*, 1785, p. 85-86, 1787, p. 132, 1788, p. 158-167, 1831, p. 165-167.

41. JOHN HARE, « Introduction à la sociologie de la littérature canadienne-française », dans *L'Enseignement secondaire*, 42, 2 (mars-avril 1963), p. 21.

42. MAURICE LEMIRE, dir., *La vie littéraire au Québec. Le projet national des Québécois*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1992, p. 69-73.

43. C. VEILLEUX, *Les gens de justice à Québec, 1760-1867*, Ph.D., Département d'histoire, Université Laval, Québec, 1990, t. I, p. 223.

44. O. MAURULT ET A. DANSEREAU, *op. cit.*, p. 185-240.

45. C. VEILLEUX, *op. cit.*, p. 373.

46. *Ibid.*, t. II, p. 499.

Enfin, seulement 48 bibliothèques ont pu être reconstituées d'après les inventaires après décès ou les catalogues. Ce sont celles des juges qui sont les plus importantes. Ils possèdent 65.5% des titres identifiés et 63.7% des volumes⁴⁷. La profession médicale n'a pas encore reçu d'étude comparable à celle des professions du monde de la justice. On peut cependant faire le compte des médecins qui ont fréquenté le Collège de Montréal grâce au travail de M. Dansereau. Il y en aurait eu 132 entre 1769 et 1839⁴⁸. Du Séminaire de Québec, il n'existe pas encore de données chiffrées.

* * *

Les Pères jésuites rentrés en France et le Collège de Québec fermé, il faut néanmoins poursuivre l'œuvre d'éducation classique et trouver les moyens d'y arriver. Il reste quelques prêtres français à Québec et à Montréal pour prendre la relève. Les écoles presbytérales, l'enseignement obligé des régents, l'alternance des classes, ainsi que la qualité intellectuelle et le dévouement du personnel ont permis la fondation de dix collèges.

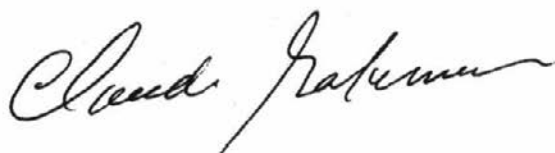
La reproduction du clergé était assurée de même que la préparation des hommes des professions libérales. En plus d'exercer leurs fonctions, ces derniers ont fourni les hommes politiques aux institutions parlementaires du pays et aux combats patriotiques. L'enseignement rhétorique avait préparé les uns et les autres aux « sciences parlées », à la chaire, au prétoire ou aux *hustings*. Les premiers écrivains et les journalistes se recrutent également chez les anciens élèves. En somme, la rhétorique convenait fort bien à notre tempérament.

On se demande parfois comment la langue française a pu se maintenir au pays de Québec. La renaissance des études classiques au cours de ces trois-quarts de siècle en fut pour une part importante responsable. Les prêtres émigrés de la Révolution ont donné aux régents, aux prêtres et aux laïcs une bonne formation de la langue écrite et orale, comme ils l'ont fait dans un grand nombre de paroisses où ils ont exercé le ministère. Aussi convient-il de recevoir certains témoignages sans trop de créance. Par exemple, celui d'Alexis de Tocqueville, qui n'a passé que quelques jours à Québec au début des années 1830. Il a jugé de la langue des Canadiens d'après ce qu'il avait entendu au Palais de justice de Québec. Tout se passant en anglais, les avocats francophones devaient se livrer à des traductions littérales assez étranges aux oreilles d'un juriste parisien.

47. *Ibid.*, t. II, p. 452-458.

48. O. MAURALT ET A. DANSEREAU, *op. cit.*, p. 185-240.

Une conclusion en histoire, disait-on au collège, doit s'ouvrir sur le temps et l'espace. En 1841, le système scolaire est institué. Le surintendant, J.-B. Meilleur, ex-fondateur du Collège de l'Assomption et remercié avec ses collègues laïcs quelques années plus tard, ne croit pas que l'État doive se charger des études classiques, le clergé s'en occupant déjà. Le système inauguré ne changera plus avant la création du ministère de l'Éducation. Le clergé établira 225 collèges-séminaires, tout en gardant cet enseignement comme une propriété de droit divin, qui n'accueillaient que cinq pour cent de la population scolarisable et qui n'admettaient que dix pour cent de professeurs laïcs en 1951.

A handwritten signature in cursive script, reading "Claude J. Gauthier". The signature is written in dark ink on a white background.